L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 OCTOBRE 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT.
[Journal] quotidien, une année d'avance $12
[Journal] de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

[illegible] et pour une année. Aucune [illegible] que sur un avis par écrit, [illegible] de l'année.
ANNONCES. [illegible] par carré de chaque langue, [illegible] et cinquante cents pour chaque [illegible]. Tout changement considérable dans [illegible] sera payé comme une nouvelle [illegible] DIX lignes ou moins.
ANNONCES pour l'année aux annonces—Les artisans [illegible] magasins de détail, $60; les Banques, [illegible] et autres institutions publiques, [illegible] bateaux et bateaux à vapeur, [illegible] faisant la commission, $60. [illegible] d'année et d'avance.
LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles [illegible] au public des ventes d'immeubles, [illegible] signés par des passagers, les an[nonces] &c. &c. devront payer au taux des an[nonces].
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par inter[valle] [illegible] par carré pour chaque insertion.
LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, [illegible] paieront le double du prix des [annonces].
LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des [illegible] telles que ventes à l'encan [illegible] plantations et habitations, [illegible] à vendre, à louer ou à affermer, escla[ves] [illegible] égarés &c., [illegible]
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'in[sertion] seront publiées pendant un mois et devront être [illegible]
AUCUNE ANNONCE de loterie ne sera publiée, à moins [illegible] d'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'i[l] [illegible]
LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amu[sement] [illegible] faisant insérer chaque jour de nouvelles an[nonces] pendant la saison des plaisirs paieront $150.
LES ANNONCES de candidature à des emplois publics [illegible] une nature politique, paieront double d[u prix] ordinaire.

CABOTAGE.

PAQUEBOT POUR BATON ROUGE. Le beau steamer MISSOURI MAIL, ca[pitaine] Littleton, reprendra ses voyages [réguliers] comme paquebot, jeudi, 17 cou[rant] [illegible] A. BRAUD & LANDRY.

[illegible] MUSIC, pendant [illegible]

MALLE DES ETATS-UNIS. STEAMER BRILLIANT. PAQUEBOT REGULIER. Pour la Côte [illegible], Baton Rouge, Port Hud[son], Bayou Sarah et Pointe Coupée. Le [illegible] bateau à vapeur BRILLIANT, [illegible] de la Nouvelle Orléans, tous les [illegible] Bayou Sara tous les [illegible] Wm. H. AVERY, 88, Gravier.

POUR LA BALISE. Le steamer FA[NNY] [illegible] Martin, complètement [réparé] [illegible] partira tous les [illegible] à 9 heures A. M. du pied de [illegible] pour la Balise et les lieux intermédiaires [illegible] JACQUES LAROSE,—Agent, 71 Vieille Levée.

MALLE DES ETATS-UNIS. [illegible] POUR LA COTE, DONALD[SONVILLE], BATON ROUGE, Port Hud[son], Bayou Sara, Pointe Coupée, Tunica et Fort Adams.—Le superbe bateau à va[peur] ALEXANDER SCOTT, [illegible] WM. H. AVERY, 88 Gravier.

[illegible] A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE. Vis-à-vis la Place d'Armes. [illegible] à 5 cents, du prix de passage. Pendant toute la saison d'été, le Ferry [illegible]

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.
Un cheval et son cavalier,	20 "
Un cheval et un cabriolet,	75 "
Un cheval et un wagon	75 "
Deux chevaux et une voiture	$1 00 "
Un cheval et un char,	75 "
[illegible] des planteurs, les dimanches,	50 "

ROBERT MURPHY.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK.—Premier paquebot à partir.—La barque paquebot fine voilière, STRAFFORD, capt Hammond, est en chargement et partira sous [peu] [illegible] FOSDICK & BROTHER, 74 Camp.

POUR PHILADELPHIE. La barque paquebot SARAH HAND, capitaine Bailey, partira sous peu [illegible] T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

POUR NEW-YORK. [illegible] J. W. STANTON & Co., Encoig. Magasins et Lafayette.

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Partant sous peu de jours. Le navire SOUTH CAROLINA, capitaine Charle[s] [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire fin voilier [illegible] CONSTANTINE, capt. Pousland [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Passage seulement. Le navire fin voilier MARENGO, partira sous le pr[emier] délai pour le port ci-dessus. S'adresser à F. FERRET, 55 Toulouse.

POUR LE HAVRE. Le navire neuf et de pre[mière] classe, LEVI H. GALE, capt. Thompson, ayant la plus grande partie de son chargement [engagé] partira sous peu. Pour fret de 300 balles de co[ton] ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire PALMYRA, capitaine Barstow, ayant une partie de sa cargaison [engagée] partira sous peu. Pour fret de 300 balles [ou] passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire fin voilier CLIFTON, capitaine Ingersoll, ayant tout son charge[ment] engagé et allant à bord, partira le 10 du [courant]. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR GLASGOW. Le navire fin voilier, MON[illegible] capitaine Young, partira sous le plus bref délai, ayant la plus grande partie de son chargement [engagé] [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire MARY KINGSLAND, capitaine Ware, partira sous peu, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR ANVERS. Un navire de première classe [illegible] pour le port ci-dessus, si un fret de [illegible] ou de tabac ou la valeur se présente. Pour [illegible] s'adresser à JOHN A. MERRITT & Co, 63 Camp.

PORTS DU GOLFE.

POUR LA HAVANE. La goel. de première classe [illegible], capt. Cox, ayant tout son charge[ment] [illegible] T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

POUR LA HAVANE. Le brick EMPRESARIO [illegible] JOSEPH PRATS, 27, Toulouse.

POUR GALVESTON. Le sloop CUTTER, capt. [illegible] T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.

A VENDRE. La goelette fine voilière SPIT FIRE, doublée, clouée et chevillée en cuivre, construite il y a deux ans à Baltimore, et du port de [illegible] J. M. ANGLERA, 8 Gravier.

DITTRICH & SHANNON, Marchands-Commissionnaires, et Consignataires et Expéditeurs par Agence. No. 28, rue Poydras. [illegible] Orléans, 1er juillet 1844. 3 juil.

SMITH BRYAN, Importateur de Marchandises Anglaises et Négociant en commission. 30, rue de la Douane.
REFERENCES:
Benjamin Story, Nouvelle-Orléans.
John Hagan, Esq., do.
Alexander Grant, do.
M. Grinnell, Minturn & Co, New-York.
John Mullen & Co, do.
Isaac Low & Co, Liverpool.
James et Thomas Kennedy, Belfast, Irlande.
James T. Bryan, Magherafelt, do.

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le magasin de Tas. MOREAU, Coiffeur, qui était rue Royale, encoignure Saint Pierre, est actuellement même rue, encoignure Toulouse, ancien local de la Banque Consolidée.

AVIS AUX DAMES. [Sal]on pour la coiffure et la coupe des cheveux des enfants exclusivement. Entrée par la rue Toulouse. Reçu par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de PARFUMERIE, à vendre EN GROS ET EN DETAIL, Ainsi que beaucoup d'autres articles de fantaisie. 28 avril 1an

BUDDECKE, WOODS & Co., No. 94, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre 500 barils porc prime et M. O. [illegible] barils boeuf B. et pièces rondes; 114 excellente corde; 30 pièces toile d'emballage; 60 pièces toile à voile; 10 barils de Palmachristi No. 1, 10 barils peinture rouge; 40 caisses amidon.

ASSEMBLEES PUBLIQUES.

ASSEMBLEE WHIG.
Il y aura ce soir, à 7 heures, une assemblée régulière au Clay Club du 2nd district de la première municipalité, au quartier général, rue Toulouse, entre Chartres et Royale.
Les whigs du district sont invités d'être ponctuels. V. BURTHE, Président.
B. LANDREAUX, secrétaire.

WHIGS DE LA 3e. MUNICIPALITE.
Vous êtes priés d'être ponctuels à l'assemblée de l'Association Républicaine Whig de la 3me. Municipalité, qui aura lieu cet après midi, à Franklin Hall. W. C. C. CLAIBORNE, Président.
GEO. W. HARBY, secrétaire.

ASSOCIATION REPUBLICAINE WHIG De la 1ère. Municipalité.
Le Comité Exécutif Whig de la 1ère. municipalité sera en permanence tous les jours de 5 à 8 heures P. M. au local de l'Association Républicaine Whig, rue Toulouse No. 57 pour recevoir ou donner tous les renseignements désirables au succès de la cause whig à la prochaine élection présidentielle. Les Whigs sont priés de s'y présenter.

MAGASINS ET RESIDENCES A LOUER—Le vaste Magasin à l'épreuve du feu, No. 82, rue Tchoupitoulas et traversant jusqu'à la rue du Commerce.
Le Magasin en briques et à trois étages, No. 30, rue Gravier.
Les deux Magasins à trois étages et en briques, rue Front, près celle Benjamin.
AUSSI: Une Maison de résidence, commode, située à l'encoignure des rues Julia et du Camp; et une autre à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Céleste.
On en donnera possession le 1er. de novembre prochain. PETERS & MILLARD, 14 oct 53 Vieille Levée.

A LOUER. Deux jolis magasins et résidences, à trois étages, Nos 100 et 102, rue Royale. Aussi, un magasin et résidence, à deux étages, No 56, rue Conti. On donnera possession des maisons en parfait état, et elles seront louées à bon marché à de bons locataires. S'adresser au No 140, rue du Canal. 16 oct

A LOUER. UNE maison basse, avec cuisine haute en briques située rue Bienville No 110, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à E & E. DAVIS, 1 oct 100 Camp.

A LOUER—Le superbe MAGASIN, occupé par MM. Merle & Co. situé rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville. S'adresser au soussigné, rue d'Orléans, No. 183. 2 oct DIDIER DREUX.

A LOUER—La maison à l'encoignure des rues Grands-hommes et Champs Elysées, actuellement occupée par M. John X. Smith. S'adresser à A. GORDON, WYLIE & Co, 52 Bienville. 23 août

A LOUER, UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpents de face sur dix de profondeur. La terre est excellente et conviendrait parfaitement pour pâturage.
—AUSSI—
UNE MAISON en briques à étage, située rue Dumaine, No. 111, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à B & A. SOULIE, 14 juin 48, Conti—au premier.

A LOUER—Une maison en bois et à deux étages, avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près celle Claiborne, sur la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans les meubles. S'adresser chez JOHN FRERET, 4 juin Rue Carondelet.

A LOUER—La MAISON à trois étages No. 85, rue Royale, en face de la Banque de la Louisiane. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à DARBY & TREMOULET, 27 sept 30, Vieille Levée.

A LOUER—Le bas et le devant des étages supérieurs du beau magasin à trois étages et en briques, situé rue Poydras No. 110, presque vis-à-vis le Théâtre Américain. S'adresser à E. JOHNS, 27 sept sur les lieux.

A LOUER—Tout le magasin No. 72, rue Gravier, actuellement occupé par MM. Buckner & Stanton. On peut en donner possession le 1er novembre prochain. S'adresser à EDW. SHIFF, 7 sept No. 35, rue Royale.

A LOUER—Possession devant être donnée le 1er novembre prochain—Une MAISON à deux étages en briques, située au No 24, rue [illegible], entre Julia et St. Joseph. S'adresser au No. 20, même rue, ou à W. EMERSON & Co, 2 oct 158, Tchoupitoulas.

A LOUER—Deux maisons convenables, construites en bois et à deux étages situées rue Gravier près de l'encoignure de St. Jean. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à 1 oct E. & E. DAVIS, 100, Camp.

A LOUER—DEUX MAISONS en briques et à deux étages, commodes et agréables, situées rue St Charles, en face de la Place Lafayette, avec des greniers et des bâtisses dans le fond. Elles sont placées dans un bon quartier et conviennent comme résidences de familles.
Aussi: La MAISON en briques et à deux étages, rue Hevia, près de l'encoignure de celle St. Charles, avec grenier, bâtisses dans le fond, &c. On pourra en donner possession au 1er novembre.
Aussi:—UNE GRANDE MAISON en briques et à deux étages, ayant deux jolies chambres au grenier, située rue Julia, près de l'encoignure Philippa. On pourra l'occuper de suite. Pour les conditions, s'adresser à MAUNSEL WHITE & Co. 4 oct rue Gravier

HOTEL ST LOUIS.

NOUVELLE ORLEANS.
MADAME HAWLEY informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'elle a repris à bail le bel HOTEL ST-LOUIS, et que le mercredi 16 octobre l'établissement sera ouvert pour la réception de pensionnaires. Pendant l'été cet établissement a été réparé et élégamment peint; ce qui joint à l'augmentation des meubles aux arrangements intérieurs de l'hôtel, rend cet établissement un des plus comfortables et des plus magnifiques de l'Union. Aucunes peines ni dépenses n'ont été épargnées pour mettre cet hôtel à même de mériter la continuation des faveurs qui lui ont été accordées la saison dernière. 6 oct—30

AUX HABITANTS SUCRIERS DE LA LOUISIANE. *Méthode patentée de N. Rillieux pour la fabrication du sucre.*
LES soussignés agents de MM. Merrick & Towne, propriétaires de la Fonderie de Southwark, à Philadelphie, et cessionnaires de la patente de M. N. Rillieux, préviennent MM. les habitants sucriers qu'ils sont disposés à contracter pour ces nouveaux appareils, livrés sur les habitations et prêts à fonctionner pour la prochaine récolte.
Cet appareil est construit suivant quatre dimensions différentes.
No. 1—produisant six boucauts en 24 heures.
No. 2—produisant douze boucauts en 24 heures.
No. 3—produisant dix huit boucauts en 24 heures.
No. 4—produisant vingt-quatre boucauts en 24 heures.
Par l'emploi de ce procédé la quantité de sucre obtenue dépasse de 25 pour cent celle résultant de la méthode ordinaire, et le sucre ainsi fabriqué vaut aussi 25 pour cent de plus, la quantité de mélasse est diminuée de 50 pour cent, mais elle est de qualité supérieure.
En employant le noir animal gros grain, on obtient du sucre blanc directement et sans emploi de formes ni d'aucun autre procédé de raffinage. L'économie du combustible est importante, la bagasse conservée suffit à la récolte et sur les habitations qui ne font point usage de bagasse on consomme une corde de bois par boucaut. On ne fait usage que d'un seul feu, celui du fourneau de la machine à vapeur.
Cette nouvelle méthode de fabrication du sucre n'est plus à l'état d'expérience, c'est un fait vérifié, ainsi qu'on peut s'en convaincre en se référant à la lettre de M. T. J. Packwood, sur l'habitation duquel le nouvel appareil a fonctionné à son entière satisfaction.
Voyez Abeille du 16 février et Bulletin, Tropic, Picayune et Prix Courant du 17.
Les ordres seront reçus jusqu'à la fin d'avril.
Pour le prix et les conditions, s'adresser à W. H. ROBERTSON & Co, 22 mars—1an 47 Magasins

$5 DE RECOMPENSE. SERONT payées à celui qui arrêtera la mulâtresse LYSA âgée d'environ 24 ans, taille de cinq pieds, bien constituée de corps, les épaules hautes, les cheveux lisses. Cette esclave parle espagnol et se fait passer pour mexicaine. On suppose [qu'elle] habite la Première Municipalité.
La récompense promise sera payée à quiconque la ramènera chez P. MALLARD, 15 oct— No. 229, rue Royale.

HABILLEMENS—150 caisses habillements de saison, consistant en gilets ronds en satinet et kerseys, pantalons et jeans de Kentucky; chemises de peau et caleçons en flanelle écarlate et d'angola; chemises en [illegible] rayé, en calico merrimack; et en coton fin; pantalons et levites en [illegible], pantalons en grosse cotonnade, ainsi qu'une variété d'autres articles de ce genre, convenables aux habitants, à vendre par 14 oct ISAAC BRIDGE, 76 Magasins.

CAFE de Rio—900 sacs, importation directe, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 15 oct 82 Gravier.

SACS en [illegible]. Chargement du navire London, importation directe, à vendre par 15 oct GEO. GREEN & BRO. 82 Gravier

CORDE de Manille—1 1/2 à 7 pouces, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 15 oct 82 Gravier

TOILE et Corde d'Emballage—A vendre par GEO. GREEN & BRO. 15 oct 82 Gravier.

VIN de Champagne—100 paniers qualité supérieure, par le Marengo, du Havre, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 16 oct 82 Gravier.

ABSYNTHE suisse—200 caisses absynthe qualité supérieure, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 15 oct 36, rue de Chartres

BOUCHONS—90 balles bouchons assortis, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 16 oct 36, Chartres

SAVON de Marseille, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 15 oct 36, Chartres

VIN rouge avec capsules, étiquettes—900 caisses, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 15 oct 36, Chartres

VINS de Bordeaux—150 barriques vin rouge, 20 demi barriques vin blanc, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 15 oct 36, Chartres

PRUNES à l'eau-de-vie—80 caisses prunes mirabelle et reine Claude, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 15 oct 36, Chartres

SALAISONS assorties, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 15 oct 36, Chartres.

LIQUEURS—140 caisses liqueurs assorties, à vendre par LOISON & SYLVESTRE, 15 oct 36, Chartres.

FARINE—108 barils superfine, des moulins de St.-Louis en débarquement du steamer White-Cloud, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 15 oct 45, Vieille-Levée.

FARINE—80 barils, superfine "Orégaire" en débarquement du steamboat Caledonia, à vendre par 15 oct MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille-Levée

PLOMB—[illegible] MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille-Levée

Nouvelle-Orléans:

JEUDI MATIN, 17 OCTOBRE 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRESIDENT:
THEODORE FRELINGHUYSEN

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT:
1er. DISTRICT—JACQUES TOUTANT.
2d " ZENON CAVELIER.
3e " GEORGE B. GUION.
4e " LAFAYETTE SAUNDERS.
5e " JACQUES DUPRE.
6e " EDWARD SPARROW.

CATHOLIQUES ET LOCOFOCOS.

Ce n'est pas, disions nous hier, ce n'est pas du côté des Whigs qu'il faut chercher les ennemis du catholicisme; et cette assertion a été appuyée de preuves irrécusables, qui réduisent au néant les accusations de nos adversaires. Où faut-il donc chercher ces ennemis de la communion romaine? Ne serait-ce point par hazard chez ceux-là mêmes qui voudraient nous convaincre d'intolérance? ne serait-ce point dans les rangs des locofocos? Que nos lecteurs veuillent bien parcourir les faits et les citations qui suivent, et, si nous ne nous trompons point, ils sauront à quoi s'en tenir sur la réponse à ces questions.

Le New-Hampshire est l'un des Etats où le locofocoisme a régné le plus longtems: c'est celui où il a exercé l'influence la plus énergique sur le gouvernement; si bien que le New-Hampshire a été surnommé le "Gibraltar de la Démocratie." Qu'on ouvre le Bill des Droits qui fait partie de loi fondamentale de cet Etat, et l'on y trouvera un sixième article ainsi conçu:

"Comme la moralité et la piété, justement basées sur les *principes évangéliques* (protestans), doivent donner la meilleure et la plus forte garantie de sécurité au gouvernement, et faire naître dans le cœur des hommes les plus forts engagements à une juste soumission; comme aussi la connaissance de ces principes doit être propagée dans tous les rangs de la société par l'établissement d'un culte public rendu à la divinité et par l'enseignement public de la morale et de la religion; en conséquence, afin d'atteindre ce but important, le peuple de cet Etat a le droit de donner pouvoir, et par les présentes il donne plein pouvoir, à la Législature d'autoriser de tems à autre les différentes villes, paroisses, corporations et sociétés religieuses de l'Etat, à voter à leurs propres dépens des fonds suffisans pour l'aide et l'entretien de *ministres protestans* chargés d'enseigner publiquement la piété, la religion et la morale."

Ce même Bill des Droits qui déclare la Religion "un droit inaliénable," crée donc par le fait une religion d'Etat. La moralité et la piété, dit-on, justement basées sur les principes évangéliques, enseignent aux hommes une juste soumission; et par conséquent des instructeurs protestans doivent être entretenus par les villes, les paroisses, les sociétés religieuses; et cela, au moyen d'une taxe frappée sur le peuple tout entier! Admirable commentaire en vérité de la déclaration que la liberté religieuse est, et doit être, absolue! L'affirmation de l'un de ces principes n'est-elle donc plus la négation absolue de l'autre? Voilà cependant quelle est la doctrine de la liberté religieuse dans le New-Hampshire, cette imprenable forteresse du locofocoisme!

La Constitution du même Etat va plus loin encore que le Bill des Droits; elle déclare que nul ne pourra être représentant, s'il n'est pas de la *Religion Protestante*! La vingt-neuvième section de cette charte renferme le proviso suivant:

"Nul n'aura capacité pour être élu sénateur s'il n'est pas de la *Religion Protestante*, et en possession par son propre droit d'une propriété, sise dans les limites de l'Etat, d'une valeur de deux cents livres."

Ainsi dans le New-Hampshire, Etat lofoco, les catholiques sont exclus des fonctions publiques, par cette seule raison qu'ils sont catholiques! Et qu'on ne s'imagine pas que cette odieuse intolérance doive être passagère: car les entraves les plus fortes s'opposent à la révision de la Constitution. Elle ne pourra être retouchée, on n'en pourra modifier les clauses et corriger les défauts, que le jour où la majorité des deux tiers prononcera en faveur d'une réforme. Le New-Hampshire n'est-il pas ainsi condamné à voir longtems encore subsister la clause inique que nous signalons et qui mérite d'être stigmatisée par tous les vrais amis de la liberté religieuse?

Même lorsque l'intolérance n'est pas écrite dans leurs chartes, les locofocos ne se font pas faute de la mettre en pratique. Ainsi, dans le Maine, où la Constitution n'impose aucune réserve relativement à la croyance, feu EDWARD KAVANAGH fut repoussé de la candidature au poste de gouverneur, parcequ'il avait le malheur d'être Irlandais-Catholique! Bien plus, dans le Maryland, dans cet Etat catholique par excellence, le Catholicisme a été, aux yeux de nos adversaires, une cause d'exclusion. C'est un fait notoire que, dans la Convention chargée de choisir le candidat locofoco au poste de gouverneur, les considérations religieuses ont été mises en jeu, et que M. JAMES CARROLL, le même qui vient d'être battu par M. PRATT, fut préféré à M. H. G. S. KEY, de Ste. Marie, parce que ce dernier est de la communion catholique! Voilà cependant ce que font ceux qui voudraient se faire passer pour les vrais défenseurs de l'indépendance religieuse.

Leurs écrits du reste sont parfaitement d'accord avec leurs actes. Le *Press* de Troy, feuille rédigée, il y a quelques années, par William Yates, locofoco de la trempe d'Amos Kendall, ce grand apôtre de la liberté religieuse, contenait un certain jour le paragraphe suivant qui vaut la peine d'être conservé:

"Les enfans de cette *Irlande Catholique* vouée à la bigotterie, *ainsi que les crapauds envoyés comme une plaie* au Pharaon d'Egypte, sont venus s'introduire dans nos maisons, dans nos chambres à coucher, dans nos fours, dans nos pétrins. Différents des Suédois, des Allemands, des Ecossais et des Anglais, les Irlandais, lorsqu'ils arrivent parmi nous, *trop paresseux et trop vicieux* pour défricher nos champs, envahissent nos villages et nos villes, s'entassent dans les plus misérables logements, et les infectent de misère, d'ordure et de maladie. Au point de vue politique, que sont-ils? sinon *un troupeau à vendre!*"

Ainsi les catholiques Irlandais, au dire des organes locofocos, ne sont rien qu'un vil troupeau qui se vend au premier acheteur venu! Quelle touchante sympathie pour ces malheureux que la servitude chasse de leur pays! Quelle douce fraternité envers ceux qui viennent chercher parmi nous du pain et un peu de liberté! Et surtout quel ineffable sentiment de tolérance pour le culte que professent les enfans déshérités de cette terre *vouée à la bigotterie*! Ah! certes si les catholiques Irlandais ne se rendent pas à de pareils témoignages d'affection, c'est qu'ils sont bien dégoutés.

Cette antipathie des locofocos pour le catholicisme ne prend pas toujours, on doit le reconnaître, des formes aussi acerbes; mais elle perce néanmoins dans presque toutes les circonstances. Elle se manifeste surtout par la préférence avouée que nos adversaires accordent aux hommes d'une autre communion. Par suite de cette disposition, quelques-uns des organes du locofocoïsme se sont empressés de faire à M. POLK un mérite *de ne point être catholique*! Le *Globe* de Washington du 28 juin reproduisait soigneusement un article du *Journal du Commerce* de New-York où se lisaient les passages suivants:

"Bien que le caractère religieux ou irréligieux d'un candidat ne crée aucune inhabilité politique sous l'empire de notre excellente Constitution, cependant il n'est pas hors de propos d'en tenir compte pour ceux qui sont appelés à lui donner leurs voix..... On a demandé s'il est vrai que M. POLK soit catholique Romain.... Un fort respectable citoyen de cette ville nous a donné, sous sa signature, la réponse suivante à cette question:

Le gouverneur Polk n'est pas catholique-Romain. Son père était Presbytérien; sa femme et sa mère sont aussi membres de cette dernière communion; et lui-même se rend à l'Eglise Presbytérienne plus souvent que toute autre. Celui qui écrit cette note a été pendant trente ans le voisin du gouverneur Polk."

Le soin extrême avec lequel on repousse la qualification de catholique-Romain appliquée au candidat locofoco à la Présidence, est significatif, quand on le rapproche des diverses exclusions pour cause de religion que nous avons mentionnées plus haut, et surtout des principes professés par un nombre considérable de locofocos, relativement au catholicisme.

Tout en approuvant notre *article* d'hier, intitulé *Whigs et Catholiques*, un démocrate de nos amis trouve que nous avons traité trop sévèrement le colonel Page, de Philadelphie—nous assurant avoir acquis la preuve, par une longue intimité avec le Colonel, que c'est un homme fort honorable à tous égards.

Nous hésitons d'autant moins à admettre cette réclamation que nous n'avons nullement attaqué le caractère de l'honorable Colonel—mais nous croyons le fait énoncé par nous parfaitement exact, ayant puisé à des sources dignes de confiance.

ARKANSAS.—Les nouvelles publiées comme un *on dit* il y a deux jours sur les élections de l'Arkansas se confirment. Le capitaine Norman du steamer *Louis Philip*, venant directement de Little Rock, rapporte que les retours de tout l'Etat étaient connus et que le candidat Whig pour la place de gouverneur avait été élu à une majorité de 250 voix. Il rapporte aussi que le candidat whig pour le Congrès, DAVID WALKER, était suivant toute probabilité élu.

On nous assure qu'une personne respectable des Attakapas, qui est en ce moment en ville, affirme qu'à son départ on n'avait aucun doute sur le [illegible] des whigs.

Le Conseil de la Première Municipalité joue en ce moment, à ce qu'on nous assure du moins, une petite comédie dont le bon peuple pourrait bien à la fin défendre la représentation.

Jeudi dernier, MM. Benit, Crossman, Cruzat et Rogers, attendaient avec plus ou moins d'impatience l'ouverture de la séance du Conseil.—Se voyant seuls et l'heure habituelle étant passée depuis longtemps, ils relurent encore une fois leurs lettres de convocation craignant de s'être trompés de jour, bien qu'une quadruple méprise fut chose au moins fort difficile. Et de fait, il ne s'étaient point trompés: la convocation était bien indiquée pour le jeudi 11. D'ailleurs, l'arrivée du Recorder ne pouvait leur laisser aucun doute à ce sujet.

Ne se trouvant pas en nombre, le Conseil après avoir attendu encore, dût s'ajourner. Nouvelle convocation pour le 14.—Nouvelle comparution des quatre aldermen whigs et du Recorder (car il est assez piquant que, sauf le Recorder, tous les zélés se trouvent whigs) et nouvelle absence des huit autres.

On a prétendu que ces Messieurs ne veulent pas se montrer au Conseil jusqu'après les élections; pour quel motif? nous ne saurons le deviner—Si bien que, franchement, nous pensons qu'ils ont été calomniés.

Toujours, est-il que, sans parler de travaux urgents à faire dans le cinquième district, la réparation des wharfs ne saurait être négligée une seule minute sans compromettre gravement les intérêts de la Corporation.

GEORGIE.—Les retours reçus hier proviennent presque exclusivement des districts locofocos dont les votes sont fort accrus, tandis que les whigs n'ont pas daigné faire usage de toute leur force dans les deux districts qu'ils savaient certains pour eux. D'après les retours connus il y a une légère majorité contre nous, mais nous ne sommes pas au bout. D'ailleurs nous avons élu quatre membres du congrès et les locofocos trois. Un huitième douteux. L'an dernier nous n'avions que deux membres du Congrès et les locofocos six.

Encore une fois on peut compter sur la Georgie en novembre, parce qu'il n'y aura ni apathie ni querelles locales pour dénaturer le résultat.

A l'élection municipale de Norwich, Conn., le 7 de ce mois, le candidat whig l'a emporté à une majorité de deux contre un.

L'élection municipale de Baltimore devait avoir lieu lundi. Nous verrons si les locofocos donneront encore 9190 voix.

COUPABLE APATHIE.—Dans la petite ville d'Acton, Maine, on compte 30 whigs qui n'ont pas voté à la dernière élection. Cette coupable apathie est la cause de toutes nos défaites.

Nous nous attendons à recevoir de mauvaises nouvelles de la Pennsylvanie et du New Jersey parce qu'on paraît y avoir organisé la fraude sur une très vaste échelle. Ce qu'on a fait à Baltimore on le fera plus en grand à Philadelphie. Et l'on sait que l'*Empire Club* de New-York, association de tapageurs, doit envoyer de nombreuses députations dans toutes les parties de l'Etat du New-Jersey.

FEUILLETON.

LES TROIS MOUSQUETAIRES,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

CINQUIEME PARTIE.

(Voir pour la 1re. partie du 16 août au 2 septembre, pour la 2me du 3 au 16, pour la 3me du 17 au 30 et pour la 4me du 1er au 12 octobre.)

III.

SCENE CONJUGALE.

Comme l'avait prévu Athos, le cardinal ne tarda point à descendre; il ouvrit la porte de la chambre où étaient entrés les mousquetaires et trouva Porthos faisant une partie de dés acharnée avec Aramis. D'un coup d'œil rapide il fouilla tous les coins de la salle et vit qu'un de ses hommes lui manquait.

—Qu'est devenu M. Athos? demanda-t-il.

—Monseigneur, répondit Porthos, il est parti en éclaireur sur quelques propos de notre hôte qui lui ont fait croire que la route n'était pas sûre.

—Et vous, qu'avez-vous fait, monsieur Porthos?

—J'ai gagné cinq pistoles à Aramis.

—Et maintenant vous pouvez revenir avec moi?

—Nous sommes aux ordres de Votre Eminence.

—A cheval donc, messieurs, car il se fait tard.

L'écuyer était à la porte et tenait en bride le cheval du cardinal. Un peu plus loin, un groupe de deux hommes et de trois chevaux apparaissait dans l'ombre; ces deux hommes étaient ceux qui devaient conduire milady au fort de la Pointe et veiller à son embarquement.

L'écuyer confirma au cardinal ce que les deux mousquetaires lui avaient déjà dit à propos d'Athos. Le cardinal fit un geste approbateur et reprit la route, s'entourant au retour des mêmes précautions qu'il avait prises au départ.

Laissons-le suivre le chemin du camp, protégé par l'écuyer et les deux mousquetaires, et revenons à Athos.

Pendant une centaine de pas, il avait marché de la même allure, mais une fois hors de vue, il avait lancé son cheval à droite, avait fait un détour et était revenu à une vingtaine de pas dans le taillis guetter le passage de la petite troupe; puis ayant reconnu les chapeaux bordés de ses compagnons et la frange dorée du manteau de M. le cardinal, il attendit que les cavaliers eussent tourné l'angle de la route, et les ayant perdus de vue, il revint au galop à l'auberge, qu'on lui ouvrit sans difficulté.

L'hôte le reconnut.

—Mon officier, dit Athos, a oublié de faire à la dame du premier une recommandation importante, il m'envoie pour réparer son oubli.

—Montez, dit l'hôte, elle est encore dans sa chambre.

Athos profita de la permission, monta l'escalier de son pas le plus léger, arriva sur le carré et à travers la porte entr'ouverte, il vit milady qui attachait son chapeau.

Il entra dans la chambre et referma la porte derrière lui.

Athos était debout devant la porte, enveloppé dans son manteau, son feutre rabattu sur ses yeux.

En voyant cette figure muette et immobile comme une statue, milady eut peur.

—Qui êtes-vous et que demandez vous? s'écria-t-elle.

—Allons, c'est bien elle, murmura Athos.

Et laissant tomber son manteau et relevant son chapeau, il s'avança vers milady.

—Me reconnaissez-vous, madame? dit-il.

Milady fit un pas en avant, puis recula comme à la vue d'un serpent.

—Allons, dit Athos, c'est bien, je vois que vous me reconnaissez.

—Le comte de La Fère! murmura milady en pâlissant et en reculant jusqu'à ce que la muraille l'empêchât d'aller plus loin.

—Oui, milady, répondit Athos, le comte de La Fère en personne, qui revient tout exprès de l'autre monde pour avoir le plaisir de vous voir. Asseyons-nous donc et causons, comme dit M. le cardinal.

Milady, dominée par une terreur inexprimable, s'assit sans proférer une seule parole.

—Vous êtes un démon envoyé sur la terre, dit Athos; votre puissance est grande, je le sais, mais vous savez aussi qu'avec l'aide de Dieu les hommes ont souvent vaincu les démons les plus terribles. Vous vous êtes déjà trouvée sur mon chemin, je croyais vous avoir terrassée, madame; mais, ou je me trompai, ou l'enfer vous a ressuscitée.

Milady, à ces paroles qui lui rappelaient des souvenirs effroyables baissa la tête avec un gémissement sourd.

—Oui, l'enfer vous a ressuscitée, reprit Athos, l'enfer vous a faite riche, l'enfer vous a donné un autre nom, l'enfer vous a presque refait même un autre visage, mais il n'a effacé ni les souillures de votre âme ni la flétrissure de votre corps.

Milady se leva comme mue par un ressort, et ses yeux lancèrent des éclairs. Athos resta assis.

—Vous me croyiez mort, n'est ce pas, comme je vous croyais morte, et ce nom d'Athos avait caché le comte de La Fère comme le nom de milady de Winter avait caché Anne de Breuil! N'était-ce pas ainsi que vous vous appeliez quand votre honoré frère nous a mariés? Notre position est vraiment étrange, poursuivit Athos en riant; nous n'avons vécu jusqu'à présent l'un et l'autre que parce que nous nous croyions morts et qu'un souvenir gêne moins qu'une créature, quoique ce soit chose dévorante parfois qu'un souvenir.

Mais enfin, dit milady d'une voix sourde, qui vous ramène vers moi et que me voulez-vous?

—Je veux vous dire que tout en restant invisible à vos yeux, je ne vous ai pas perdue de vue, moi!

—Vous savez ce que j'ai fait?

—Je puis vous raconter jour par jour vos actions depuis votre entrée au service du cardinal jusqu'à ce soir.

Un sourire d'incrédulité passa sur les lèvres pâles de milady.

—Ecoutez. C'est vous qui avez coupé les deux ferrets de diamans sur l'épaule du duc de Buckingham;—c'est vous qui avez fait enlever Mme Bonacieux;—c'est vous qui, amoureuse de de Wardes, et croyant le recevoir, avez ouvert votre porte à M. d'Artagnan;—c'est vous qui, croyant que de Wardes vous avait trompée, avez voulu le faire tuer par son rival;—c'est vous qui, lorsque ce rival eût découvert votre infâme secret, avez voulu le faire assassiner à son tour par deux meurtriers que vous avez envoyés à sa poursuite;—c'est vous qui, voyant que les balles avaient manqué leur coup, avez envoyé du vin empoisonné avec une fausse lettre, pour faire croire à votre victime que ce vin venait de ses amis;—c'est vous enfin qui venez là, dans cette chambre, assise sur cette chaise où je suis assis, de prendre avec le cardinal de Richelieu l'engagement de faire assassiner le duc de Buckingham, en échange de la promesse qu'il vous a faite de vous laisser assassiner M. d'Artagnan.

Milady était livide.

—Mais vous êtes donc Satan! dit-elle.

—Peut-être, dit Athos, mais en tout cas écoutez bien ceci: assassinez ou faites assassiner le duc de Buckingham, peu m'importe, je ne le connais pas; et d'ailleurs c'est l'ennemi de la France; mais ne touchez pas à un seul cheveu de d'Artagnan, qui est un fidèle ami que j'aime et que je défends, ou, je vous le jure par la tête de mon père, le crime que vous aurez essayé de commettre ou que vous aurez commis sera le dernier.

—M. d'Artagnan m'a cruellement offensée, dit milady d'une voix sourde; M. d'Artagnan mourra.

—En vérité, cela est-il possible qu'on vous offense, madame? dit en riant Athos; il vous a offensée et il mourra?

—Il mourra! reprit milady; elle d'abord, lui ensuite.

Athos fut saisi comme d'un vertige; la vue de cette créature qui n'avait rien d'une femme lui rappelait des souvenirs terribles, il pensa qu'un jour, dans une situation moins dangereuse que celle où il se trouvait, il avait déjà voulu la sacrifier à son honneur; son désir de meurtre lui revint brûlant et l'envahit comme une fièvre; il se leva à son tour, porta la main à sa ceinture, en tira un pistolet et l'arma.

Milady, pâle comme un cadavre, voulut crier, mais sa langue glacée ne put proférer qu'un son rauque qui n'avait rien de la parole humaine et qui semblait le râle d'une bête fauve; collée contre la sombre tapisserie, elle apparaissait les cheveux épars comme l'image effrayante de terreur.

Athos leva lentement son pistolet, étendit le bras de manière à ce que l'arme touchât presque le front de milady, puis d'une voix d'autant plus terrible qu'elle avait le calme suprême d'une inflexible résolution,

—Madame, dit-il, vous allez à l'instant même me remettre le papier que vous a signé le cardinal, ou, sur mon âme, je vous fais sauter la cervelle.

Avec un autre homme, milady aurait pu conserver quelque doute, mais elle connaissait Athos. Cependant elle resta immobile.

—Vous avez une seconde pour vous décider, dit-il.

Milady vit à la contraction de son visage que le coup allait partir, elle porta vivement la main à sa poitrine, en tira un papier et le tendit à Athos.

—Tenez, dit-elle, et soyez maudit!

Athos prit le papier, repassa le pistolet à sa ceinture, s'approcha de la lampe pour s'assurer que c'était bien celui-là, le déplia et lut.

"C'est par mon ordre et pour le bien de l'état que le porteur du présent a fait ce qu'il a fait.

"3 août 1628. RICHELIEU."

—Et maintenant, dit Athos en reprenant son manteau et en replaçant son feutre sur sa tête, maintenant que je t'ai arraché les dents, mords si tu peux, vipère!

Et il sortit de la chambre sans même regarder derrière lui.

A la porte de l'auberge il trouva les deux hommes et le cheval qu'ils tenaient en main.

—Messieurs, dit-il, l'ordre de monseigneur, vous le savez, est de conduire cette femme, sans perdre de temps, au fort de la Pointe et de ne la quitter que lorsqu'elle sera à bord.

Comme ces paroles s'accordaient effectivement avec l'ordre qu'ils avaient reçu, ils inclinèrent la tête en signe d'assentiment.

Quant à Athos, il se mit légèrement en selle et partit au galop. Seulement, au lieu de suivre la route, il prit à travers champs, piquant avec vigueur son cheval et de temps en temps s'arrêtant pour écouter.

Dans une de ces haltes, il entendit sur la route le pas de plusieurs chevaux. Il ne douta point que ce ne fût le cardinal et son escorte. Aussitôt il fit une nouvelle pointe en avant, bouchonna son cheval avec de la bruyère et des feuilles d'arbres et vint se mettre en travers de la route, à deux cents pas du camp à peu près.

—Qui vive? cria-t-il de loin quand il aperçut les cavaliers.

—C'est notre brave mousquetaire, je crois, dit le cardinal.

—Oui, monseigneur, répondit Athos, c'est lui-même.

—Monsieur Athos, dit Richelieu, recevez tous mes remercîmens pour la bonne garde que vous nous avez faite. Messieurs, nous voici arrivés, prenez la porte à gauche, le mot d'ordre est *Roi et Ré*.

En disant ces mots, le cardinal salua de la tête les trois amis et prit à droite, suivi de son écuyer, car, cette nuit-là, lui-même couchait au camp.

—Eh bien! dirent ensemble Porthos et Aramis lorsque le cardinal fut hors de la portée de la voix, eh bien! il a signé le papier qu'elle demandait.

—Je le sais, dit tranquillement Athos, puisque le voilà.

—Et les trois amis n'échangèrent plus une seule parole jusqu'à leur quartier, excepté pour donner le mot d'ordre aux sentinelles.

Seulement on envoya Mousqueton dire à Planchet que son maître était prié, en relevant de tranchée, de se rendre à l'instant même au logis des mousquetaires.

D'un autre côté, comme l'avait prévu Athos, milady, en retrouvant à la porte les hommes qui l'attendaient, ne fit aucune difficulté de les suivre; elle avait bien eu envie un instant de se faire reconduire devant le cardinal et de lui tout raconter, mais une révélation de sa part amenait une révélation de la part d'Athos; elle disait bien qu'Athos l'avait pendue, mais Athos dirait qu'elle était marquée; elle pensa qu'il valait donc mieux encore garder le silence, partir discrètement, accomplir avec son habileté ordinaire la mission difficile dont elle s'était chargée, puis toutes choses accomplies à la satisfaction du cardinal, venir lui réclamer sa vengeance.

En conséquence, après avoir voyagé toute la nuit à sept heures du matin, elle était au fort de la Pointe; à huit heures elle était embarquée, et à neuf heures le bâtiment levait l'ancre et faisait voile pour l'Angleterre.

IV.

LE BASTION DE SAINT GERVAIS.

En arrivant chez les trois amis, d'Artagnan les trouva réunis dans la même chambre. Athos réfléchissait, Porthos frisait sa moustache, Aramis disait ses prières dans un charmant petit livre relié en velours bleu.

—Pardieu! dit-il, messieurs, j'espère que ce que vous avez à me dire en vaut la peine, autrement je ne vous pardonnerais pas de m'avoir fait démanteler un bastion à moi tout seul. Ah! que n'étiez vous là messieurs! il y a fait chaud!

—Nous étions ailleurs où il ne faisait pas froid non plus, répondit Porthos tout en faisant prendre à sa moustache un pli qui lui était particulier.

—Chut! dit Athos.

—Oh! oh! fit d'Artagnan, comprenant le léger froncement de sourcil du mousquetaire, il paraît qu'il y a du nouveau ici?

—Aramis, dit Athos, vous avez été déjeuner avant hier à l'auberge du Parpaillot, je crois?

—Oui,

—Comment est-on là?

—Mais j'y ai fort mal mangé pour mon compte; avant-hier était jour maigre, et ils n'avaient que du gras.

—Comment! dit Athos, dans un port de mer ils n'ont pas de poisson?

—Ils disent, reprit Aramis en se remettant à sa pieuse lecture, que la digue que fait bâtir M. le cardinal les chasse en pleine mer.

—Mais ce n'est pas cela que je vous demandais, Aramis, reprit Athos, je vous demandais si vous aviez été bien libre, et si personne ne vous avait dérangé.

—Mais il me semble que nous n'avons pas eu trop d'importuns. Oui, au fait, pour ce que vous voulez dire, Athos, nous serons assez bien au Parpaillot.

—Allons donc au Parpaillot, dit Athos, car ici les murailles sont comme des feuilles de papier.

D'Artagnan, qui était habitué aux manières de faire de son ami et qui reconnaissait tout de suite à une parole, à un geste, à un signe de celui-ci que les circonstances étaient graves, prit le bras d'Athos et sortit avec lui sans rien dire. Porthos suivit en devisant avec Aramis.

En route on rencontra Grimaud, Athos lui fit signe de suivre. Grimaud, selon son habitude, obéit en silence; le pauvre garçon avait à peu près fini par désapprendre de parler.

On arriva à la buvette du Parpaillot: il était sept heures du matin, le jour commençait à paraître, les trois amis commandèrent à déjeuner et entrèrent dans une salle où, au dire de l'hôte, ils ne devaient pas être dérangés.

Malheureusement l'heure était mal choisie pour un conciliabule. On venait de battre la diane, chacun secouait le sommeil de la nuit, et pour chasser l'air humide du matin, venait boire la goutte à la buvette; dragons, suisses, gardes, mousquetaires, chevau-légers, se succédaient avec une rapidité qui devait très bien faire les affaires de l'hôte, mais qui remplissait fort mal les vues des quatre amis; aussi répondaient-ils d'une manière fort maussade aux saluts, aux toasts et aux lazzis de leurs compagnons.

—Allons, dit Athos, nous allons nous faire quelque bonne querelle, et nous n'avons pas besoin de cela en ce moment. D'Artagnan, racontez-nous votre nuit, nous vous raconterons la nôtre après.

—En effet, dit un chevau-léger qui se dandinait en tenant à la main un verre d'eau-de-vie qu'il dégustait lentement; en effet, vous étiez de tranchée, messieurs les gardes, et il me semble que vous avez eu maille à partir avec les Rochelois.

D'Artagnan regarda Athos pour savoir s'il devait répondre à cet intrus qui se mêlait à la conversation.

—Eh bien! dit Athos, n'entends-tu pas M. de Busigny qui te fait l'honneur de t'adresser la parole? racontez ce qui s'est passé cette nuit, puisque ces messieurs désirent le savoir.

—N'avez-vous pas pris un bastion? demanda un Suisse qui buvait du rhum dans un verre à bière.

—Oui, monsieur, répondit d'Artagnan en s'inclinant, nous avons eu cet honneur; nous avons même, comme vous avez pu l'entendre, introduit sous un des angles un baril de poudre qui, en éclatant, a fait une fort jolie brèche, sans compter que, comme le bastion n'était pas d'hier, tout le reste de la bâtisse s'en est trouvé fort ébranlé.

—Et quel bastion est-ce? demanda un dragon qui tenait enfilé à son sabre une oie qu'il apportait pour qu'on la fit cuire.

—Le bastion Saint-Gervais, répondit d'Artagnan, derrière lequel les Rochelois inquiétaient nos travailleurs.

—Et l'affaire a été chaude?

—Mais oui. Nous y avons perdu cinq hommes, et les Rochelois huit ou dix.

—Balzampleu! fit le Suisse, qui, malgré l'admirable collection de jurons que possède la langue allemande, avait pris l'habitude de jurer en français.

—Mais il est probable, dit le chevau-léger, qu'ils vont ce matin envoyer des pionniers pour remettre le bastion en état.

—Oui, c'est probable, dit d'Artagnan.

—Messieurs, dit Athos, un pari.

—Ah! fouï, un bari, dit le Suisse.

—Lequel? demanda le chevau-léger.

—Attendez, dit le dragon en posant son sabre comme une broche sur les deux grands chenets de fer qui soutenaient le feu de la cheminée, j'en suis. Hôtelier de malheur, une lèchefrite tout de suite, que je n'en perde pas une goutte de la graisse de cette estimable volaille.

—Il avait raison, dit le Suisse, la graisse t'oie, il être très ponne avec des gonfitures.

—Là, dit le dragon. Maintenant, voyons le pari. Nous écoutons, monsieur Athos.

—Oui, le pari, dit le chevau-léger.

—Eh bien! monsieur de Busigny, je parie avec vous, dit Athos, que mes trois compagnons, MM. Porthos, Aramis, d'Artagnan, et moi, nous allons déjeuner dans le bastion Saint-Gervais et que nous y tenons une heure montre à la main, quelque chose que fasse l'ennemi pour nous déloger.

Porthos et Aramis se regardèrent; ils commençaient à comprendre.

—Mais, dit d'Artagnan en se penchant à l'oreille d'Athos, tu vas nous faire tuer sans miséricorde.

—Nous sommes bien plus tués, répondit Athos, si nous n'y allons pas.

—Ah! ma foi, messieurs, dit Porthos en se renversant sur sa chaise et en frisant sa moustache, voici un beau pari, j'espère.

—Aussi je l'accepte, dit M. de Busigny. Maintenant, il s'agit de fixer l'enjeu.

—Mais vous êtes quatre, messieurs, dit Athos, nous sommes quatre; un dîner à discrétion pour huit, cela vous va-t-il?

—A merveille, reprit M. de Busigny.

—Parfaitement, dit le dragon.

—Ça me va, dit le Suisse. Le quatrième auditeur, qui dans toute cette conversation avait joué un rôle muet, fit un signe de la tête en preuve qu'il acquiesçait à la proposition.

—Le déjeuner de ces messieurs est prêt, dit l'hôte.

—Eh bien! apportez-le, dit Athos.

L'hôte obéit; Athos appela Grimaud, lui montra un grand panier qui gisait dans un coin, et fit le geste d'envelopper dans les serviettes les viandes apportées.

Grimaud comprit à l'instant même qu'il s'agissait d'un déjeuner sur l'herbe, prit le panier, empaqueta les viandes, y joignit les bouteilles et prit le panier à son bras.

—Mais où allez-vous manger mon déjeuner? dit l'hôte.

—Que vous importe, dit Athos, pourvu qu'on vous le paie?

Et il jeta majestueusement deux pistoles sur la table.

—Faut-il vous rendre, mon officier? dit l'hôte.

—Non; ajoute seulement deux bouteilles de vin de Champagne, et la différence sera pour les serviettes.

L'hôte ne faisait pas une si bonne affaire qu'il l'avait cru d'abord, mais il se rattrapa en glissant aux quatre convives deux bouteilles de vin d'Anjou au lieu de deux bouteilles de vin de Champagne.

—Monsieur de Busigny, dit Athos, voulez-vous bien régler votre montre sur la mienne, ou me permettre de régler la mienne sur la vôtre?

A merveille, monsieur, dit le chevau-léger en tirant de son gousset une fort belle montre entourée de diamants; sept heures et demie, dit-il.

—Sept heures trente-cinq minutes, dit Athos, nous saurons que j'avance de cinq minutes, monsieur.

Et saluant les assistans ébahis, les quatre jeunes gens prirent le chemin du bastion Saint-Gervais, suivis de Grimaud, qui portait le panier, ignorant où il allait, mais, dans l'obéissance passive dont il avait pris l'habitude, ne songeant pas même à le demander.

Tant qu'ils furent dans l'enceinte du camp, les quatre amis n'échangèrent pas une parole; d'ailleurs ils étaient suivis par les curieux qui, connaissant le pari engagé, voulaient savoir comment ils s'en tireraient; mais une fois qu'ils eurent franchi la ligne de circonvallation et qu'ils se trouvèrent en plein air, d'Artagnan, qui ignorait complètement ce dont il s'agissait, crut qu'il était temps de demander une explication.

—Et maintenant, mon cher Athos, dit-il, faites-moi l'amitié de m'apprendre où nous allons.

—Vous le voyez bien, dit Athos, nous allons au bastion.

—Mais qu'y allons-nous faire?

—Vous le savez bien, nous y allons déjeuner.

—Mais pourquoi n'avons-nous pas déjeuné au Parpaillot?

—Parce que nous avons des choses fort importantes à nous dire, et qu'il était impossible de causer cinq minutes dans cette auberge, avec tous ces importuns, qui vont, qui viennent, qui saluent, qui accostent. Ici au moins, continua Athos en montrant le bastion, on ne viendra pas nous déranger.

—Il me semble, dit d'Artagnan avec cette prudence qui s'alliait en lui si bien et si naturellement à une excessive bravoure, il me semble que nous aurions pu trouver quelque endroit écarté dans les dunes, au bord de la mer.

—Où l'on nous aurait vus conférer tous les quatre ensemble, de sorte qu'au bout d'un quart d'heure le cardinal eût été prévenu par ses espions que nous tenions conseil.

—Oui, dit Aramis, Athos a raison: *Animadvertuntur in desertis*.

Un désert n'aurait pas été mal, dit Porthos, mais il s'agissait de le trouver.

—Il n'y a pas de désert où un oiseau ne puisse passer au-dessus de la tête, où un poisson ne puisse sauter au-dessus de l'eau, où un lapin ne puisse partir de son gîte, et je crois qu'oiseau, poisson, lapin, tout s'est fait espion du cardinal. Mieux vaut donc poursuivre notre entreprise, devant laquelle d'ailleurs nous ne pouvons plus reculer sans honte; nous avons fait un pari, un pari qui ne pouvait être prévu et dont je défie qui que ce soit de deviner la véritable cause. Nous allons, pour le gagner, tenir une heure dans le bastion. Ou nous serons attaqués, ou nous ne le serons pas. Si nous ne le sommes pas, nous aurons tout le temps de causer, et personne ne nous entendra, car je réponds que les murs de ce bastion n'ont pas d'oreilles; si nous le sommes, nous causerons de nos affaires tout de même, et de plus, tout en nous défendant, nous nous couvrons de gloire. Vous voyez bien que tout est bénéfice.

—Oui, dit d'Artagnan, mais nous attraperons indubitablement une balle.

—Eh, mon cher! dit Athos, vous savez bien que les balles le plus à craindre ne sont pas celles de l'ennemi.

—Mais il me semble que pour une pareille expédition, dit Porthos, nous aurions dû au moins emporter nos mousquets.

—Vous êtes un niais, ami Porthos, pourquoi nous charger d'un fardeau inutile?

—Je ne trouve pas inutile en face de l'ennemi un bon mousquet de calibre, avec douze cartouches et sa poire à poudre.

—Eh bien! dit Athos, n'avez vous pas entendu ce qu'a dit d'Artagnan?

—Qu'a dit d'Artagnan? demanda Porthos.

—D'Artagnan a dit que dans l'attaque de cette nuit il y avait eu huit à dix Français de tués et autant de Rochelois.

—Après?

—On n'a pas eu le temps de les dépouiller, n'est-ce pas? attendu qu'on avait pour le moment quelque chose de plus pressé à faire.

—Eh bien?

—Eh bien! nous allons trouver leurs mousquets, leurs poires à poudre et leurs cartouches, et, au lieu de quatre mousquetons et de douze balles, nous allons avoir une quinzaine de fusils et une centaine de coups à tirer.

—Oh! Athos, dit Aramis, tu es véritablement un grand homme!

Porthos inclina la tête en signe d'adhésion.

D'Artagnan seul ne paraissait pas convaincu.

Sans doute Grimaud partageait les doutes du jeune homme, car, voyant que l'on continuait de marcher vers le bastion, chose dont il avait douté jusqu'alors, il tira son maître par le pan de son habit.

—Où allons-nous? demanda-t-il par geste.

Athos lui montra le bastion.

—Mais, dit toujours dans le même dialecte le silencieux Grimaud, nous y laisserons notre peau.

Athos leva les yeux et le doigt vers le ciel.

Grimaud posa son panier à terre et s'assit en secouant la tête.

Athos prit à sa ceinture un pistolet, regarda s'il était bien amorcé, l'arma et approcha le canon de l'oreille de Grimaud.

Grimaud se retrouva sur ses jambes comme par un ressort.

Athos alors lui fit signe de prendre le panier et de marcher devant.

—Grimaud obéit.

Tout ce qu'avait gagné le pauvre garçon à cette pantomime d'un instant, c'est qu'il était passé de l'arrière-garde à l'avant-garde.

Arrivés au bastion, les quatre amis se retournèrent.

Plus de trois cents soldats de toute arme étaient assemblés à la porte du camp, et dans un groupe séparé on pouvait distinguer M. de Busigny, le dragon, le Suisse et le quatrième parieur.

Athos ôta son chapeau, le mit au bout de son épée et l'agita en l'air.

Tous les spectateurs lui rendirent son salut, accompagnant cette politesse d'un grand hourra qui arriva jusqu'à eux.

Après quoi, ils disparurent tous les quatre dans le bastion, où les avait déjà précédés Grimaud.

(*La suite à demain.*)

DERNIERES DATES.

Boston	oct	7	Londres	sept.	16
New-York	oct	8	Liverpool	sept.	16
Philadelphie	oct	8	Paris	sept.	16
Baltimore	oct	9	Havre	sept.	16
Washington	oct	9	Bordeaux	sept.	10
Charleston	oct	11	Vera-Cruz	sept.	10
Havane	oct	5	Mexico	sept	4
Galveston	sept	29	Tampico	juil.	5

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire à vapeur Republic, Grave, Galveston, Williams, Whitman & co
Steamer Kate Aubrey, Smith, Cincinnati, capitaine
ARRIVES.
Navire Edmund Perkins, Ingersoll, de New York.
Navire Norman, Spavin, du Havre
Navire Orozimbo, Fost, de Marseille.
Steamer Louis Philippe, Norman, de St Louis
Steamer Creole, Hearn, de Mobile
Steamer Republic, Streck, de Plaquemine.
AU NOUVEAU BASSIN.
Goel Delphine, Chester, de Bonfouca.
Goel Mary Angeline, Brooks, de Springfield.

AUX ENTREPRENEURS.
DES propositions seront reçues au bureau d'Assurance Maritime de l'Ouest jusqu'au 21 courant, pour rebâtir un bloc de six Maisons, situé au côté Ouest de la rue Tréme, lequel a été détruit par le feu, dans la nuit du 14 courant.
Le plan et les devis se trouvent au bureau de la Compagnie. 17 oct—5

Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français ALEXANDRE, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. P. LONGIS, 116 Royale 17 oct

LES consignataires par le navire Alexandre, capitaine Richard, de Bordeaux, sont priés de faire leur entrée en douane et de prendre livraison de leurs marchandises, sur la Levée, en face de la place d'Armes. 17 oct P. LONGIS.

A VENDRE par le soussigné au débarquement du navire Alexandre, de Bordeaux, les marchandises ci-après.
100 barriques vin rouge qualité supérieure;
20 demi barriques vin rouge bonne qualité;
30 barriques vin rouge de bons crûs récolte, 1841;
20 barriques vin rouge vieux, pour familles;
10 demi barriques vin blanc vieux de 1840;
50 de do vin blanc bonne qualité;
50 barils vinaigre blanc do;
400 caisses vin rouge bonne qualité, grandes bouteilles bien conditionnées;
2 caisses saucissons de Lyon;
3 caisses sangsues première qualité.
17 oct P. LONGIS, 116 Royale

ASSOCIATION LOUISIANAISE DES VETERANS DE 1814—15.
LES membres de cette Association sont priés de s'assembler au rendez-vous habituel, le jeudi 17 du courant, à 6 heures P. M. pour des affaires d'importance. Par ordre. 15 oct—3 H. W. PALFREY, secrétaire

LES TROIS MOUSQUETAIRES.
LES quatre premières livraisons des TROIS MOUSQUETAIRES sont en vente chez VOR. HEBERT, 140, rue de Chartres. Prix . . . . . . 25 cents la livraison.

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de cigares de choix, constamment en main, à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée 16 oct

[illegible]

SALLE DE BAL *WASHINGTON ET AMERICAN.*
Rue St Philippe, entre celles Royale et Bourbon.
LE Directeur informe respectueusement ses amis et le public en général, que cette Salle ayant été entièrement réparée, sera ouverte pour la saison le [illegible] de ce mois, par UN GRAND BAL PARE.
Entrée—Cavaliers $1; Dames gratis. GEORGE [illegible], Directeur.
N B Personne ne sera admis dans la salle avec des armes, les portes seront ouvertes à 7 heures et demie. 16 oct

ETAT DE LA LOUISIANE. PAROISSE JEFFERSON.
COUR DES PREUVES—Persifor F. Smith juge. Succession d'Hildebert Landry, décédé. Elie Landry, administrateur de la succession, a présenté un tableau de distribution des fonds de ladite succession, et si aucune opposition n'y est faite en dix jours, ledit tableau sera homologué. Par ordre de la Cour PERSIFOR F. SMITH 17 octobre—3t, 17 18 21 oct Juge

MARCHANDISES ETRANGERES ET DU PAYS.
LE soussigné a constamment en mains un assortiment complet et général des Marchandises suivantes qu'il offre à vendre par ballots, à des prix modérés et à des termes raisonnables:
Toile d'Irlande à chemises, par pièces et demi pièces, de diverses qualités, idem à draps de diverses largeurs et qualités.
Linon grande largeur, en demi et quarts de pièces. Mouchoirs batiste fil, qualités et grandeurs assorties. Linge de table damassé et diapré.
Drillings en fil, blanc, brun et couleurs et dessins à la mode.
Toile de Hollande, blanche et écrue.
Listades bleues, garanti fil.
Etoffe à moustiquaire, blanche et écrue, et en fil, unie et à carreaux; Drillings écrus et Toile à habitant, de toutes largeurs et qualités.
Fil à coudre patenté, blanc et couleurs assorties.
Mouchoirs Madras et Musulipatam.
Mousseline jaconat, batiste, tarlatane et mousseline de l'Inde, mousseline [illegible], unie, à carreaux et rayée, Linon Bishop, dite Victoria.
Cotonnade croisée et épaisse, [illegible], etc.
17 oct SMITH BRYAN, 30, Douane.

TOILE et cordes d'emballage—30 pièces toile de Kentucky, 25 rouleaux petites cordes, à vendre à bas prix pour clore une consignation par 17 oct SMITH BRYAN, 30 Douane

LE soussigné a en magasin et reçoit actuellement un supplément d'articles ci-dessous spécifiés, qu'il offre à vendre à des prix modérés et à des termes raisonnables: 50 barriques Porter de Londres, en quarts et pintes, 40 do porter fonce, dit London double brown Stout, en quarts et pintes, 30 do ale d'Ecosse, do do, 30 do ale pale de l'Inde, do do; 10 demi pipes vin de Cognac de bonne preuve; 50 barils eau de vie de N. York, 40 de genièvre de Baltimore, 30 de vieux whiskey de Monongahela, 20 caisses, d'une douzaine chaque, vieux vin Madère. 17 oct SMITH BRYAN, 30 Douane

FARINE—440 barils et 60 demi barils farine superfine des moulins de [illegible], en débarquement du steamer Louis Philippe, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co 17 oct 45 Vieille Levée

ABSYNTHE et Kirsch—100 caisses absynthe et 50 do kirsch, de E. Pernod Jouvet, en débarquement du navire Sea Lion, à vendre par MERLE BEYLLE & Co 17 oct 45 Vieille Levée

PLATRE de Paris—300 barils actuellement en débarquement du navire [illegible], à vendre par 17 oct T. TOBY & BOGERT 70 Camp

CLOUX—400 barils clous de Philadelphie, en magasin et à vendre par T. TOBY & BOGERT 17 août 70 Camp

DES AVANCES seront faites sur des consignations à nos amis de Philadelphie et de New York, par 17 oct T. TOBY & BOGERT, 70 Camp

CHANGE sur New York, à vendre par T. TOBY & BOGERT, 17 oct 70, Camp

EN débarquement du navire Sea Lion, du Havre, 1400 douze jeannes rondes vides; 50 caisses absynthe Versin et Lecoultre, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co 17 oct 11 et 13, St Louis

EN débarquement du navire Orozimbo, de Marseilles, 40 caisses eau de fleurs d'oranger de Jourdan, Brave & Co; 30 caisses vin muscat, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co 17 oct 11 et 13 St Louis

BOUTEILLES—100 paniers bouteilles à vin, reçus par l'Orozimbo, de Marseilles, à vendre à la Levée en face à la convenance des acheteurs, par 17 oct J. F. BERCIER & Co, 34, Vieille Levée

VIN de Malaga—25 barils vin sec, d'importation directe, en magasin et à vendre par 17 oct J. F. BERCIER & Co. 34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Orozimbo de Marseille: 38 balles bouchons pointus et non pointus par balles de 20 m. chaque. 100 caisses absynthe de la marque [illegible], Branche & Co. 100 Paniers bouteilles vides, à vendre par 17 oct—8 AUG MOLIER, 94 St Louis

EN débarquement du navire Norman du Havre: 2000 boites sardines en boites et 1/2 boites de la marque bien connue B. Guillous, à vendre par 17 oct—8 AUG MOLIER, 94 St Louis

COUVERTURES françaises—50 balles couvertures françaises de Montpellier, des points pour habitation, reçues par l'Orozimbo de Marseille, à vendre par 17 oct—15 BLANCHARD, EIMER & Co. 24 Bienville.

VIN de Champagne, qualité supérieure, 150 paniers, en débarquement du navire Sea Lion, du Havre, à vendre par AUG MOLIER 17 oct 94 rue St Louis

SARDINES à l'huile, très bon, 500 boites et 1/2 boites de la marque bien connue B. Guillous, en débarquement du navire Sea Lion, du Havre, et à vendre par AUG MOLIER 17 oct 94 rue St Louis

HUILE d'Olive—100 paniers de la marque Plagniol et Poncel, en bouteilles et 1/2 bouteilles, à vendre par AUG MOLIER, 17 oct 94 rue St Louis

BOUCHONS fines et surfines; 100 Bouchons fines et surfines, par sac de 500, en débarquement du navire Alexandre, de Bordeaux, et à vendre par AUG MOLIER 17 oct 94 rue St Louis

FRUITS à l'Eau de vie, nouvelle récolte très bien choisie, en débarquement du navire Alexandre de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 17 oct 34 Vieille Levée

MOUTARDE Française de qualité supérieure en débarquement du navire Alexandre, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 17 oct 34 Vieille Levée

GUIGNOLET d'Angers en paniers de 12 bouteilles en débarquement du navire Alexandre, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC 17 oct 34 Vieille Levée

A VENDRE au débarquement de l'Orozimbo de Marseille: 100 caisses Eau de fleur d'oranger, en verres ovales de couleur et de grandeurs diverses; 100 caisses Raisins secs assortis. RAYMOND CAHUZAC 17 oct 34 Vieille Levée

COUVERTURES Françaises de 3 points, à vendre par 17 oct SCHMIDT & Co. 58 Bienville

GENIEVRE DE HOLLANDE de première qualité, à vendre par 17 oct SCHMIDT & Co, 58 Bienville

A LOUER—Le magasin à 4 étages, situé No. 47 rue Bienville, entre les rues Royale et Chartres, occupé maintenant par M. R. [illegible]. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain. S'adresser à 17 oct SCHMIDT & Co. 58 Bienville

INSTITUTION POUR LES JEUNES DEMOISELLES.
MELLE. ARGILLET, parfaitement connue comme institutrice de Paris, a l'honneur d'informer les familles, qu'elle ouvrira un Externat le 1er Novembre, rue du Canal No 176.
Les élèves trouveront dans cet établissement tout ce qui peut tendre à l'avantage d'une éducation achevée. Un professeur d'anglais d'une expérience reconnue y donnera deux heures de leçons par jour.
Il y aura une classe particulière de français de 4 à 5 pour les jeunes personnes qui ne voudraient point suivre les autres classes.
Pour plus d'informations on peut s'adresser à Melle A. à son domicile, rue du Canal, No 176.
Et à Mlle Clotilde Bornet, Madame Boyer, [illegible], M. J. Baldwin, [illegible]
Noms des Professeurs
Le Français, Mademoiselle Argillet.
L'Anglais, M. Allin Orton.
L'Espagnol, M. Rafael Defuentes.
Le Piano, M. Holling.
La Danse, M. Casimir.
Le Dessin, M. Canova. 16 oct—

INSTITUTION GARREAU.
Rue des Remparts, entre Ste. Anne et Dumaine
LE nombre des élèves confiés à cet établissement augmentant de jour en jour, le directeur y a pu faire des améliorations importantes; chaque branche de l'enseignement est maintenant dirigée par un professeur spécial. Le personnel de l'institution se compose de trois professeurs pour les classes françaises et les parties accessoires, deux professeurs pour l'anglais, un pour le dessin, un pour les mathématiques, et une institutrice pour la classe des demoiselles. M. Garreau n'a reculé devant aucun sacrifice pour rendre son institution digne de la confiance des pères de familles. Depuis 6 heures jusqu'à 8 heures des classes françaises sont ouvertes pour les adultes. 16 oct

LEÇONS DE CHANT ITALIEN.
MR. SANTINI prévient les Dames de la Nouvelle Orléans qu'il a commencé ses leçons de chant italien. S'adresser chez M. Zambelli, marchand de musique, rue Royale, entre St. Pierre et Orléans, ou à son domicile, rue St Philippe No 118, entre Bourbon et Dauphine. 16 oct

LE JUIF ERRANT
EDITION D'APRES LE CONSTITUTIONNEL.
LE Juif Errant par M. E. SUE, auteur des Mystères de Paris, Mathilde, etc. etc.
Les sept premières Livraisons de cet ouvrage sont présentement en vente chez Vor HEBERT, 140 Chartres.
Prix:—10 cents la livraison 16 oct

A LOUER—Possession immédiate. Une maison en briques à étage, rue de la Victoire entre Marigny et Champs Elysées, possédant toutes les améliorations nécessaires à une famille, avec water works, citernes, cour devant et derrière, etc.
Aussi—La maison à quatre étages en briques, sur la Levée en face le marché de la 3me municipalité, [illegible] le magasin en briques à trois étages, à l'épreuve du feu, sur le derrière, water-works, etc, etc.
Ces propriétés seront louées à bas prix à de bons locataires.—S'adresser à T. R. HYDE, 16 oct—9 Encoignure Magasins et Commune.

A LOUER No 176 rue Royale, entre Conti et St Louis, le magasin et ses vastes dépendances, dernièrement occupés par M. Anglaire. Possession sera donnée le 1er novembre prochain. S'adresser au Dr Blanchard qui occupe le 1er étage au-dessus du magasin.

SARDINES fraiches, à l'huile—720 boites sardines à l'huile, 500 boites moyennes do do, 500 demi boites do do, de la marque de Chatelain jeune & [illegible]—reçues par le Sea Lion, du Havre, et à vendre par 16 oct BLANCHARD, EIMER & Co, 24 Bienville

QUININE—500 onces, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 16 oct 30, Commune

HUILE de Baleine—12 barriques, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 16 oct 30 Commune.

HUILE de Lin—20 barils, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 16 oct 30 Commune.

SUCRE de la Havane—150 caisses sucre brun et blanc, en débarquement du brick Hope Howes, de la Havane, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 16 oct 30, Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—60 caisses sucre jaune, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 16 oct 30, Vieille Levée

HUILE de Palmachristi—20 barils, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 16 oct 30 Commune.

FARINE—75 barils des marques de St Louis, en débarquement du steamer Douglass, à vendre par 16 oct DITTRICH & SHANNON, 28 Poydras

BEURRE—11 firkins de Goshen d'une qualité supérieure, en débarquement du navire Columbo, et à vendre par ROBERTS & HALL, 16 oct 73, Magasins

QUININE—4 caisses de 100 onces chaque, à vendre par ROBERTS & HALL, 16 oct 73, Magasins

[illegible]

ASSURANCES MUTUELLES
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un amendement de leur charte.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la MER, des RIVIERES, et du FEU, sous le système mutuel.
D'après ce mode d'assurance les personnes qui s'engagent envers cette compagnie ont droit à une part des profits, sans encourir aucune responsabilité [illegible] sa charte. L. MATTHEWS, 14 oct Président.

AVIS.
ANTOINE DUBUC
Secrétaire de la Fabrique St-Louis de la Nouvelle-Orléans,
A [illegible] à vendre dans le cimetière No 2, des emplacements, tombes particulières et tombes dites 'Fours,' prévient le public que le Clergé étant revenu à la [illegible] s'est chargé de recevoir les commandes d'enterrements des catholiques, et de fournir à des prix très modérés tout ce qui concerne les susdits enterrements, tels que Cercueils, Corbillards, Voitures, Catafalques, Crêpes, Echarpes, Gants, Billets d'invitation, etc. Il se charge aussi de la construction ainsi que de l'ouverture et la clôture des tombes et fours.
Bureau de la Fabrique No 30 face à la Place St Antoine, attenant au Presbytère de l'Eglise St Louis. 16 oct

Aux personnes abonnées au COURRIER DES ETATS-UNIS, et au public en général.
ON peut se procurer en ce moment les trois premières livraisons du JUIF ERRANT (édition Winchester) contenant celles publiées par M. Gaillardet, et conformes au texte du Constitutionnel de Paris, au magasin de V. HEBERT, 140 rue de Chartres. Un portrait d'Eugène Sue gravé sur acier, sera également délivré gratis. 16 oct—4

DIEGARIAS.
TRAGEDIE de M. Victor Séjour, en vente chez Vor. HEBERT, 140, rue de Chartres. Prix 50 cents. 14 oct

PEET & MORTON, No. 17, rue de Chartres.
ONT reçu par les derniers arrivages un supplément frais de Toile à draps, de 6, 10-4 et 12/4, serviettes françaises, en fil, damassé en fil, [illegible] nappes damassées en fil, diaprés de Russie et à œil de perdrix, torchons, toile à draps de Russie, toile d'Irlande et [illegible] d'Irlande, mouchoirs de batiste, &c qu'ils vendront au plus bas prix du comptant. 14 oct

AVIS—Le bureau de la compagnie du chemin à coulisse de la Nouvelle Orléans et Carrollton est transporté à l'encoignure des rues Carondelet et Canal. 12 oct ADOLPHE LAYET, secrétaire

COURS D'ESPAGNOL.
MONSIEUR T. COCCO, ex-directeur du collège St Thomas à la Havane, a l'honneur d'informer le public qu'il ouvrira un cours d'espagnol à dater du 1 courant de 7 heures à 9 heures et demie du soir.
Les personnes qui désireraient suivre ce cours, voudront bien s'adresser avant l'époque fixée pour son ouverture, chez Mr M. de la Calleja, rue Toulouse, encoignure Royale. 9 oct—6

WM MURE a transporté son domicile de la rue du Camp, No. 30, au No. 23, rue royale. 1 oct

Les Bureaux du Consulat d'Angleterre ont été transportés de la rue du Camp, No. 29 au No 23, rue Royale. 1 oct

ON demande dix bons nègres pour travailler à une sucrerie sur une habitation dans la paroisse Saint Charles. S'adresser à E. BRUGIER & Co., 9 oct 9 St Louis

WHITE & SALLE ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont transporté leur magasin du No 6 rue de Chartres au No [illegible] même rue, où ils offrent à vendre un grand assortiment de MARCHANDISES DE TOUS GENRES. 11 oct 10

AUX DAMES.
C. M. SIMPSON, No 30 rue de Chartres vient de recevoir et a ouvert un bel assortiment de Nouveautés, consistant en 2 caisses indiennes françaises, nouveau genre; 4 do indiennes 3/4, 2 do indiennes 3/4 de 10 à 14 1/2 cents la yard, 4 caisses mousseline laine nouveau genre [illegible]; 2 do à 31 cents la yard, 1 do toile de Manille, et un assortiment de marchandises sèches, à vendre à bas prix. 10 oct

AVIS AUX VOYAGEURS SUR LE RAIL ROAD PONTCHARTRAIN.
LES personnes qui voyagent sur ce chemin sont prévenues qu'elles auront à l'avenir à déposer leurs malles, sacs de voyage, paquets, ou tous autres effets portatifs, dans des chars préposés à cet effet, et qui seront sous la surveillance d'un officier spécialement chargé de remettre à chacun ses effets sur demande. [illegible]
Nouvelle Orléans, le 6 octobre 1844. 10 oct—30 PH. GUESNON, Surintendant

PORC—300 barils prime porc, à vendre par 14 oct J. TARDOS, 7 Conti

CORDE et ficelle d'emballage—400 rouleaux corde d'emballage, 2000 do ficelle à vendre par J. TARDOS, 2 oct 7, Conti

SAVON Winchester—100 caisses No. 1, à vendre par le soussigné J. TARDOS, 2 oct 7, Conti

PORC—375 barils porc prime, à vendre par le soussigné à l'inspection de Bozant. J. TARDOS, 2 oct 7, Conti

MARCHANDISES SECHES.
Au Magasin de PEET & MORTON, No 17 Chartres.
LES trafiquants de marchandises sèches, les marchands-commissionnaires, planteurs etc, sont priés de venir examiner le vaste assortiment de marchandises étrangères et du pays, qui se trouve au magasin des susdits, et des prix qui sont excessivement bas. 14 oct.

RECEMMENT reçu par la barque [illegible] et le navire John Minturn, [illegible] blanche et rouge, flanelle Canton grise, blanche et bleue, mérinos [illegible], gris et en couleur, alpaca, lustres, [illegible] en noir et vert, serge croisée, velours coton, etc. etc. qu'ils offrent à vendre à bas prix pour du comptant PEET & MORTON, 14 oct 17, Chartres

INDIENNES d'automne—Les soussignés reçoivent en ce moment plusieurs caisses d'indiennes d'automne, d'un genre tout à fait nouveau, ainsi que des indiennes noires, blanches et à meubles; le tout au plus bas prix au comptant. PEET & MORTON, 14 oct 17, Chartres

SUCRE—46 caisses sucre jaune en débarquement du brick Hope Howes, de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 14 oct 36, Vieille Levée

CAFE de la Havane—En magasin, à vendre par E. TROISGROS, 14 oct 36, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—212 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement et en magasin, à vendre par 14 oct L. CANTIN, 42 Gravier

CAFE de la HAVANE—50 sacs vert, à vendre par L. CANTIN, 14 oct 42, Gravier

POIVRE—100 sacs poivre lourd du Sumatra, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier

CAFE Java—30 sacs excellent café vieux gouvernement, en débarquement et à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier

CASSE—Très fraiche, en caisses et en nattes, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, douces et amères, venant d'arriver et à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier

CHAPEAUX de laine—50 caisses chapeaux blancs et noirs pour habitations.—Aussi, chapeaux de chasse, et une variété d'autres genres, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

CIGARES—Toute espèce de Cigares, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 34 Vieille Levée

SUCRE brun et jaune de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 14 oct 34 Vieille Levée.

CHOCOLAT—30 caisses de la Havane, en débarquement du navire Hope Howes, à vendre par 14 oct RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée

SUCRE de la Havane, blanc et terré, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 14 oct 34, Vieille Levée

HUILE D'OLIVE—de Marseille de James Plagniol à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 14 oct 34, Vieille Levée

CERISES à l'eau de vie—Un lot très belles pour cuisine, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 14 oct 34, Vieille Levée

FRUITS au Vinaigre—100 caisses assortis, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 14 oct 34, Vieille Levée

ON a besoin de DIX NEGRES pour travailler à une maison. S'adresser de suite à 3 oct HENRY TETE, 23, rue Conti

CHANGEMENT DE DOMICILE—T. A. BENOIT annonce à ses amis et au public qu'il a transporté son MAGASIN DE MUSIQUE au no. 75, rue de Chartres, entre Conti et Bienville.
Par de prochains arrivages d'Europe il recevra une grande quantité de musique nouvelle, cordes, instrumens, &c. &c. 30 sept.

BOIS DE CONSTRUCTION
ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETE,
CONSTAMMENT en mains au moulin de [illegible] DEPOUILLY, encoignure Carondelet et Vieux Bassin

GENIEVRE DE HOLLANDE—40 pipes vieux genièvre de première qualité marque de l'Etoile, en magasin à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co 11 et 13 St Louis

MR EDWARD [illegible] est prié de se présenter au [illegible] SCHMIDT & Co

COUVERTURES françaises de trois points à vendre par [illegible] SCHMIDT & Co

A VENDRE—3 balles couvertures françaises nouveau genre. On vendra en gros et en détail. S'adresser à J. MERIC, 28, rue St Philippe, 5 oct entre Condé et Levée

VINS, &c.—25 barriques et 50 demi barriques St Emilion et St Estèphe de 1840, 25 barriques Montferrant 1841, 25 barils vin blanc Haut Sauterne 1re qualité, 50 paniers huile grandes bouteilles, et 50 paniers demi bouteilles. Le vin est très bon pour cabaret, restaurant et famille. On vendra à des prix modérés. S'adresser à J. MERIC, 28, rue St Philippe, 5 oct entre Condé et Levée

AUX MARCHANDS ET AUTRES.
CEUX qui désirent faire installer leurs bureaux ou magasins, pourront laisser leurs ordres au No 30, rue Bourbon. Ils peuvent être assurés que l'ouvrage en sera exécuté dans un bon genre et sous le plus bref délai. Aussi, des fenêtres de montre, chassis et persiennes, tant sur demande, ainsi que toute espèce d'ouvrages pour construction de maisons. 5 oct—30

MARCHANDISES SECHES.
NORTH & BROTHERS, encoignure Magasins et Commune—appellent respectueusement l'attention des acheteurs de MARCHANDISES SECHES, à leur vaste assortiment de marchandises américaines, françaises et anglaises, qu'ils ont en magasin, et qu'ils reçoivent des MANUFACTURIERS. Ils les offrent aux marchands, aux planteurs et commissionnaires à bas prix, pour du COMPTANT. 11 oct

EN débarquement du navire Severn et à vendre par le soussigné, 25 paniers champagne, qualité supérieure, de la marque bien connue C. Damotte. C. DUFOUR, 11 octobre 11, Conti

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MANUEL R. DE LA CALLEJA a transporté son domicile à la rue Toulouse No. 64, encoignure de la rue Royale. 5 oct—30

SALAMON FRERES, No. 44, Chartres, offrent à vendre au débarquement du navire Marengo du Havre: Habits confectionnés, tels que Pantalons de Castor, [illegible] etc. Un très bel assortiment de Mousseline de Laine, tout laine et laine et coton, de Ombrelles doublées unies et façonnées, Vestes tricot peluchées en coton et tout laine, Boutons olive, Bas coton gris pour femmes et enfants, Mitaines laine à côte et à doigts pour femme et enfants, de Bretelles élastiques, Crème de Perse de [illegible], Agrafes plates argentées et ordin. à caisses chapeaux feutre roi, Tiges de bottes, Peaux maroquinées pour boutique, Veaux cirés et vernis de N. Guillerez et couverts en fer battu et composition belle qté. Capsules F. T. G. D., Galons français de No. 2 à 24, Fil en échevaux couleur écru, épingles de toute sorte, Cravates satin et taffetas 3/4 et 7/8 couleur et noir. 30 sept.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
SALAMON FRERES ont transporté leur magasin de la rue Conti, No. 48 au No. 44, rue de Chartres, entre Bienville et Douane. 1 oct

[illegible] 16 sept